

Assemblée représentative - 7 avril 2018

Remarques remontées dans les fiches concernant le comité électoral et la procédure des élections européennes : modifications prises en compte ou non.

– Comité électoral

Le nouveau tirage au sort doit porter sur l'ensemble des insoumis·es inscrit·e·s dans les GA certifiés et pas seulement sur les animateur·rice·s de ces GA : **OUI**

– Procédure

- Demande de report de l'appel à candidature ou augmentation du temps de candidature : **NON car impossible pour tenir les délais**
- Beaucoup d'insistance sur la nécessité de diversité des candidat·e·s : **OUI**
- Pas de candidature si déjà en possession d'un autre mandat d'élu·e : **NON les mandats locaux ont été obtenus sous d'autres étiquettes que la FI puisque celle-ci n'existait pas. Mais la signature de la Charte implique un engagement à démissionner de tout autre mandat en cas d'élection comme député·e européen·ne.**
- Auditionner les 79 candidat·e·s qui seront retenu·e·s pour éviter de se retrouver dans une situation similaire à celle vécue récemment avec un ancien candidat : **NON Il est prévu une période de remarques de 15 jours qui permettra d'éviter tout·e candidat·e présentant un risque.**
- Garantir que les remarques seront traitées par le comité : **OUI une adresse mail et des numéros de téléphone seront mis à disposition et un rapport sera rendu**
- Garantir des formations pour celles et ceux qui seront candidat·e·s : **OUI**
- Aides financières pour la campagne : **la liste étant nationale, la prise en charge des dépenses de campagne sera nationale**

– Charte politique

- Discipline de vote : plusieurs remarques pour enlever : **NON** cela concerne uniquement les positions contenues dans le programme sur lequel seront donc élu·e·s les député·e·s
- Ajout travailler au développement d'un parti européen : **OUI**
- Préciser la périodicité du compte rendu de mandat : **NON**
- Types de candidat·e·s : La liste restera toujours incomplète malgré les ajouts, ce qui comporte un risque : **OUI pour la suppression de** : « *C'est pourquoi les syndicalistes, les lanceurs d'alerte, les militants associatifs, les chercheurs et intellectuels engagés, les féministes, les écologistes, les paysans, les militants des quartiers populaires sont invités à se porter candidats.* »

Remplacé par : « Les candidates et candidats doivent être à l'image des valeurs que porte la France insoumise *et de la diversité de la société française*. Ils/elles doivent aussi représenter les classes populaires aujourd'hui exclues du champ de la représentation politique. »

- Modification sur le dernier paragraphe car pas assez clair : **OUI**

« *Il veillera aussi à la répartition des forces vives de la France insoumise sur les 4 échéances électorales à venir (européennes, municipales, départementales, régionales) pour éviter les candidatures individuelles à chaque scrutin et favoriser au contraire le déploiement du mouvement sur l'ensemble du calendrier électoral* » **remplacé par** : « *Le comité électoral garantit le déploiement du mouvement sur l'ensemble du calendrier électoral (européennes, municipales, départementales, régionales). Pour éviter la répétition de candidature individuelle à chaque élection, il veille à la répartition des forces vives de la France insoumise sur les 4 échéances électorales à venir.* »

– **Fiche de candidature**

- **ajouts** : **OUI** (nationalité pour candidat·e citoyen de l'UE, activité professionnelle, augmentation de la taille du texte de la profession de foi : elle est doublée (1 000 signes))